



ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE
Seizième session
Bonn, 5-14 juin 2002
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
COMPÉTENTES**

**Coopération avec d'autres conventions: rapport intérimaire sur les travaux du
groupe de liaison mixte représentant les secrétariats de la Convention-cadre sur les
changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la
diversification et de la Convention sur la diversité biologique**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	2
A. Mandat	1 - 3	2
B. Objet de la note.....	4	2
C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA.....	5	2
II. RAPPEL DES FAITS	6 - 17	3

Annexes

I. Conclusions récentes des organes de la Convention-cadre, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique	1 - 4	6
II. Aperçu général des organes de la Convention-Cadre, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique		8

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. À ses dixième¹, onzième², douzième³ et treizième⁴ sessions, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a encouragé le secrétariat à renforcer la coopération avec d'autres organes et conventions des Nations Unies.
2. À sa quatorzième session, le SBSTA a approuvé la création d'un groupe de liaison mixte entre le secrétariat de la Convention-cadre et celui de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il a prié le secrétariat de la Convention-cadre d'inviter le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) à participer à ce groupe de liaison afin de renforcer la coordination entre les trois conventions et d'étudier de nouvelles formes de coopération, y compris la possibilité d'établir un plan de travail commun et/ou d'organiser un atelier. Il a également prié le secrétariat de lui rendre compte périodiquement des activités et des propositions du groupe de liaison mixte (FCCC/SBSTA/2001/2, par. 42).
3. À sa quinzième session, le SBSTA a demandé au groupe de liaison mixte de rassembler et de diffuser des renseignements sur les programmes de travail et les activités de chaque secrétariat de convention, y compris sur: i) les rôles et les responsabilités des secrétariats, ainsi que des organes scientifiques et techniques ou groupes d'experts pertinents; ii) les types d'activités relevant de chaque convention; iii) les domaines possibles de coopération, les activités conjointes possibles et les domaines de conflits potentiels associés aux différents mandats. Il a également demandé que le groupe de liaison mixte examine la possibilité d'organiser, avant sa dix-huitième session, un atelier commun sur les liens entre les trois conventions (FCCC/SBSTA/2001/8, par. 41).

B. Objet de la note

4. Compte tenu du mandat ci-dessus, la présente note vise à informer les Parties des efforts entrepris par le secrétariat pour coopérer avec la CLD et la CDB, notamment par l'intermédiaire du groupe de liaison mixte. Les Parties voudront peut-être lire cette note en parallèle avec le document FCCC/SBSTA/2002/MISC.9 contenant les vues exprimées par les Parties.

C. Mesures que pourrait prendre le SBSTA

5. Le SBSTA souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document, donner de nouvelles indications au secrétariat concernant la coopération avec la CLD et la CDB et envisager de transmettre une décision à la Conférence des Parties à ce sujet.

¹ FCCC/SBSTA/1999/6, par. 22.

² FCCC/SBSTA/1999/14, par. 99.

³ FCCC/SBSTA/2000/5, par. 59.

⁴ FCCC/SBSTA/2000/10, par. 57.

II. RAPPEL DES FAITS

6. Dans plusieurs recommandations, conclusions et décisions, les organes de la Convention-cadre, de la CLD et de la CDB ont encouragé les secrétariats des trois conventions à coopérer et à administrer leurs processus respectifs de la façon la plus cohérente possible. Leurs conclusions les plus récentes sont récapitulées à l'annexe I. On trouvera à l'annexe II un aperçu général des organes des trois conventions.

Réunions du groupe de liaison mixte

7. Le groupe de liaison mixte a tenu sa première réunion à Washington (États-Unis d'Amérique) le 6 décembre 2001 sous la présidence du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre. Ont participé à cette réunion les secrétaires exécutifs des trois conventions, les membres des bureaux des organes subsidiaires et des membres des secrétariats. L'objectif était d'échanger des renseignements au sujet des réunions les plus récentes organisées au titre des trois conventions, de mettre en commun les informations relatives aux plans envisagés pour l'année à venir et d'étudier des moyens de parvenir à une meilleure cohésion entre les trois secrétariats et leurs organes subsidiaires respectifs. Il a été convenu que les secrétariats assumeraient à tour de rôle la tâche consistant à organiser et à présider les réunions suivantes.

8. Les participants ont décidé: 1) d'établir un calendrier commun des activités, à afficher sur les sites Web respectifs des trois conventions; 2) de recenser les activités prioritaires qui peuvent nécessiter la participation du personnel d'autres secrétariats; 3) d'organiser un atelier commun sur les forêts et la foresterie, question qui intéresse les trois conventions. L'atelier aurait pour objet d'échanger des informations, de définir des options concernant la coopération future et d'étudier des moyens de favoriser la cohérence entre les conventions. Un rapport sur les résultats de l'atelier sera communiqué au SBSTA de la Convention-cadre et aux organes compétents des autres conventions. En outre, les participants ont examiné la façon dont des liens pouvaient être établis entre les groupes d'experts des conventions et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que la possibilité d'échanger des experts entre ces groupes.

9. La deuxième réunion du groupe de liaison mixte a eu lieu à New York (États-Unis d'Amérique) le 30 janvier 2002 sous la présidence du Secrétaire exécutif de la CDB. Elle avait pour objet d'échanger des renseignements sur les travaux des organes subsidiaires, d'examiner un projet de calendrier commun et de liste commune des activités prioritaires et de faire le point sur les préparatifs de l'atelier commun sur les forêts. Les présidents des organes subsidiaires des trois conventions ont rendu compte des activités, conclusions et décisions intéressant le groupe de liaison mixte.

10. Le Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la CDB a rappelé les conclusions de la septième réunion du SBSTTA⁵. Il a également rendu compte des résultats de la première réunion du Groupe spécial

⁵ UNEP/CBD/COP/6/4.

d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques⁶. La deuxième réunion de ce groupe doit en principe se tenir avant octobre 2002⁷.

11. Le Président du Comité de la science et de la technologie (CST) de la CLD a informé les participants de la création d'un groupe d'experts qui devrait entreprendre ses travaux en octobre 2002. Le Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a signalé que ce Comité, créé en juillet 2001, tiendrait sa première réunion en novembre 2002. Le Secrétaire exécutif de la CLD a rendu compte des réunions organisées au niveau national par le secrétariat de cette Convention en vue de recenser et de développer des synergies entre les trois conventions.

12. Le Président du SBSTA de la Convention-cadre a fait part des résultats de la septième session de la Conférence des Parties et de la quinzième session des organes subsidiaires et a signalé au groupe de liaison mixte qu'une série d'ateliers se tiendraient avant la huitième session de la Conférence des Parties. L'attention a été appelée sur les ateliers consacrés aux questions suivantes: cadre de référence et ordre du jour des travaux concernant les définitions et modalités à mettre au point pour prendre en compte les activités de boisement et de reboisement relevant de l'article 12 du Protocole de Kyoto dans l'information technologique de la première période d'engagement; méthodes d'évaluation des besoins en matière de technologie; et révision des directives relatives à l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Le secrétariat de la Convention-cadre a proposé de communiquer le projet de directives aux autres secrétariats.

13. La troisième réunion du groupe de liaison mixte se tiendra en avril 2002 en marge de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la CDB à La Haye. Elle sera présidée par le Secrétaire exécutif de la CLD.

Activités récentes

14. Un calendrier commun des activités intéressant les trois conventions a été publié en mars sur le site Web de la Convention-cadre⁸. Il prévoit des liens permettant d'accéder facilement au calendrier complet des activités relevant de la Convention-cadre, de la CLD et de la CDB.

⁶ UNEP/CBD/COP/6/INF/6.

⁷ Les informations relatives au processus d'application de la CDB peuvent avoir des incidences sur les travaux du SBSTA de la Convention-cadre. Le SBSTA de la CDB examinera probablement les informations relatives aux travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques à sa huitième session, à temps pour que les Parties à la Convention-cadre puissent déterminer si et comment ces informations doivent apparaître dans les travaux du SBSTA, en ce qui concerne par exemple les définitions et modalités à mettre au point pour la prise en compte des projets de boisement et de reboisement relevant de l'article 12 du Protocole de Kyoto.

⁸ Voir www.unfccc.int. Voir également les sites Web de la Convention sur la lutte contre la désertification (www.unccd.int) et de la Convention sur la diversité biologique (www.biodiv.org).

Un outil interne propre à faciliter la participation de membres de chaque secrétariat aux principales activités organisées par les autres secrétariats a également été mis au point.

15. En réponse à une demande du secrétariat de la CDB concernant les experts disponibles en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des écosystèmes des terres sèches, méditerranéennes, arides, semi-arides, de prairie et de savane, le secrétariat de la Convention-cadre a proposé au secrétariat de la CDB de consulter le fichier d'experts contenu dans sa base de données.

16. Le secrétariat de la Convention-cadre mettra un des membres de son bureau à la disposition du secrétariat de la CDB pour qu'il puisse apporter son concours à la sixième réunion de la Conférence des Parties qui se tiendra à La Haye du 7 au 19 avril 2002. Ce détachement devrait être propice à une meilleure compréhension entre les secrétariats des deux conventions.

17. Les secrétariats des trois conventions envisagent d'organiser à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable une exposition commune dans le cadre de laquelle seront affichées des informations sur les résultats obtenus depuis le Sommet Planète Terre de 1992 et sur les programmes et structures propres à chaque convention.

Annexe I

Conclusions récentes des organes de la Convention-cadre, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique

Convention sur la diversité biologique

1. À sa sixième réunion, le SBSTTA de la CDB a prié le Secrétaire exécutif de la CDB, en consultant le secrétariat de la Convention-cadre, d'envisager la possibilité de constituer un groupe de liaison conjoint entre les membres du Bureau des organes subsidiaires compétents de la Convention-cadre et de la CDB et leurs secrétariats respectifs (UNEP/CDB/SBSTTA/6/11, recommandation VI/7). Ce groupe aurait pour tâche d'améliorer la coordination entre les deux conventions, notamment en faisant circuler l'information pertinente, en mettant au point un plan de travail conjoint visant à étudier les liens entre l'évolution du climat et la diversité biologique, et en organisant un atelier conjoint pour poursuivre la coopération et la collaboration entre les deux conventions. À la même réunion, le SBSTTA a décidé d'entreprendre une évaluation pilote pour formuler des avis scientifiques visant à prendre en compte la diversité biologique dans la mise en œuvre de la Convention-cadre et de son Protocole de Kyoto. À cet effet, le SBSTTA a, toujours à la même réunion, créé un groupe spécial d'experts techniques dont les travaux s'inscriraient dans le cadre d'une évaluation plus vaste des liens entre la diversité biologique et les changements climatiques. Le SBSTTA a invité la Convention-cadre et d'autres organisations compétentes à concourir à cette évaluation. Il a en outre invité le GIEC à y contribuer en préparant un rapport technique et en identifiant des experts (UNEP/CBD/COP/6/3, par. 5 à 9)⁹.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

2. À sa quatorzième session, le SBSTA a souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre la Convention-cadre et les autres conventions pertinentes et a accueilli favorablement la proposition faite par le SBSTTA de la CDB en ce qui concerne les domaines de collaboration et les actions coordonnées envisageables entre la CDB et la Convention-cadre. Il a encouragé les Parties à promouvoir la participation de spécialistes des changements climatiques à l'étude pilote de la CDB sur les liens entre les changements climatiques et la diversité biologique. À la même réunion, le SBSTA a approuvé la création d'un groupe de liaison mixte entre les secrétariats de la Convention-cadre, de la CDB et de la CLD (voir ci-dessus la section A. Mandat). Le SBSTA a appuyé la demande adressée au GIEC par le SBSTTA de la CDB tendant à établir un rapport technique et a accueilli avec intérêt la note de cadrage établie par le GIEC. Le SBSTA a invité le GIEC à étudier, dans le cadre de l'élaboration de son rapport technique, les liens entre les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification (FCCC/SBSTA/2001/2, par. 42).

3. À sa quinzième session, le SBSTA a réaffirmé la nécessité de renforcer la coopération entre les secrétariats de la Convention-cadre, de la CDB et de la CLD. Il a pris note avec satisfaction du rapport du GIEC concernant l'élaboration d'une étude technique sur les liens

⁹ Des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site Web de la CDB (<http://www.biodiv.org/cross-cutting/climate>).

entre changements climatiques, diversité biologique et désertification et a invité le GIEC à lui en présenter les conclusions à sa seizième session¹⁰. Le SBSTA a également pris note des diverses vues exprimées par les Parties quant au rôle des organes créés en vertu de conventions et, en particulier, du groupe de liaison mixte dans l'amélioration de la coopération et de la coordination. À la même session, le SBSTA a demandé au groupe de liaison mixte de rassembler et de diffuser des renseignements sur les programmes de travail et les activités des secrétariats de chaque convention (voir ci-dessus la section A. Mandat). Le SBSTA a en outre demandé que le groupe de liaison mixte examine la possibilité d'organiser, avant sa dix-huitième session, un atelier commun sur les liens entre les trois conventions (FCCC/SBSTA/2001/8, par. 41).

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

4. En réponse à l'invitation adressée au secrétariat de la CLD par le SBSTA tendant à participer aux travaux du groupe de liaison mixte, le Secrétaire exécutif de la Convention a accepté, par une lettre datée du 22 août 2001, de s'associer à ce groupe. À sa cinquième session, la Conférence des Parties à la CLD a pris note du rapport du groupe de travail spécial sur l'examen de cette convention¹¹ et s'est déclarée favorable à l'intégration des démarches suivies au titre de la Convention-cadre, de la CDB et de la CLD. Elle a préconisé un renforcement décentralisé des capacités en vue de dégager des synergies dans la mise en œuvre de programmes ayant une assise territoriale dans les terres arides. Dans son résumé du dialogue interactif de haut niveau à l'échelon ministériel qui a eu lieu à la même session, le Président de la Conférence des Parties a mis l'accent sur le rôle que la CLD pouvait jouer dans la réduction de la pauvreté et sur les moyens de prendre en considération les accords multilatéraux relatifs à l'environnement dans les stratégies de lutte contre la pauvreté. Le Comité de la science et de la technologie a été prié d'inclure dans son programme de travail l'examen de la dégradation des terres/sols et les corrélations existant à cet égard avec d'autres conventions relatives à l'environnement. En outre, la Conférence des Parties a invité le Comité de la science et de la technologie à renforcer la coopération avec le SBSTA de la CDB et le SBSTA de la Convention-cadre et à lui faire rapport à ce sujet à sa sixième session.

¹⁰ Le Bureau du GIEC doit en principe examiner et approuver la version finale de cette étude à sa vingt-cinquième session. Si elle est approuvée, l'étude sera communiquée aux délégations durant la session. Le Groupe spécial d'experts techniques de la CDB a examiné l'étude du GIEC à sa première réunion, tenue du 21 au 25 janvier 2002 à Helsinki (Finlande). Le rapport de cette réunion sera lui aussi communiqué aux délégations et peut être consulté sur le site www.biodiv.org/doc.

¹¹ ICCD/COP/(5)/6.

Annexe II

Aperçu général des organes de la Convention-cadre, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

	Convention-cadre	CLD	CDB
Conférence des Parties	186 Parties	179 Parties	183 Parties
Président	M. Mohamed Elyazghi	M. Charles Bassett	M ^{me} Geke Faber
Bureau	1 président, 7 vice-présidents, 2 présidents d'organes subsidiaires, 1 rapporteur	1 président, 9 vice-présidents et 1 président du CST	1 président, 10 vice-présidents (dont 1 faisant fonction de rapporteur)
Organes subsidiaires	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)	Comité de la science et de la technologie (CST)	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA)
Président	M. Halldor Thorgeirsson	M. Philbert Brown	M. Jan Plesnik
Bureau	1 président, 1 vice-président, 1 rapporteur	1 président, 4 vice-présidents	1 président, 9 vice-présidents
	Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	--
Président	M. Raul Estrada-Oyuela	M. Rogatien Biaou	--
Bureau	1 président, 1 vice-président, 1 rapporteur	1 président, 1 vice-président, 1 rapporteur	--
Autres organes et groupes d'experts	Groupe d'experts du transfert de technologies, Groupe consultatif d'experts, Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre	Groupe d'experts du CST	Groupes spéciaux d'experts techniques et groupes de liaison sur différentes questions
Secrétariat			
Secrétaire exécutif	M ^{me} Joke Waller-Hunter	M. Arba Diallo	M. Hamdallah Zedan
